

Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 28 avril 2025

Procès-verbal 01/2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024
2. Assermentation
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 01/04/25 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.— destiné à l'aménagement de trois bornes de recharge publiques sur les sites du collège et de la place du village.
7. Préavis 02/04/25 Demande d'un crédit de CHF 28'000.— pour l'établissement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une nouvelle salle ACM.
8. Rapport de la commission consultative relatif au changement de limitation de vitesse à 30km/h dans le village.
9. Présentation du projet nouvelle patinoire de Morges et aspects financiers pour notre Commune.
10. Divers et propositions individuelles.

. * . * . * . * . *

A la salle plénière du Parlement du canton de Vaud, à Lausanne, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 28 avril 2025.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 74 membres que compte le Conseil général, 63 sont présents (85%), 11 sont excusés (15%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Remarques :

Mme Tzaut-Pelissier fait remarquer qu'elle était affirmative dans ses propos de prendre le train plutôt que le bus pour se rendre sur Lausanne. Elle souhaite que la phrase consacrée soit modifiée en ce sens.

Ce procès-verbal tenant compte de la modification susmentionnée est **adopté avec 54 votes positifs et 1 abstention**.

2. Assermentation

Florence Guignard est nouvellement assermentée.

3. Communications du bureau du Conseil général

Le président rappelle à l'assemblée, avec une touche d'humour, qu'il n'a encore reçu aucune candidature pour le poste de président du Conseil général qui sera à repourvoir à la prochaine séance du Conseil du mois de juin 2025.

4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

Mme Martine Gloor-Chassot fait part à l'assemblée des derniers évènements organisés par l'ASIME. Des pièces de théâtre thématiques ont été organisées par et pour les élèves de 6P avec comme thématique la violence et par et pour les 7P avec la thématique des violences urbaines. Le nombre de places pour participer à ses ateliers était à chaque fois limité afin d'avoir une dynamique de qualité au sein des groupes.

L'ASIME prévoit de perpétuer ces ateliers avec comme futures thématiques le harcèlement et les écrans. Un projet d'atelier forestier est actuellement en gestation.

5. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a aucune information à transmettre à l'assemblée ce soir.

6. Préavis 01/04/25 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.— destiné à l'aménagement de trois bornes de recharge publiques sur les sites du Collège et de la place du village

M. Jean-Baptiste Darcos, président rapporteur de la commission en charge de l'étude de ce préavis fait part à l'assemblée des conclusions de cette dernière et recommande l'acceptation dudit préavis tout en s'autorisant à formuler les recommandations suivantes à la Municipalité :

- Il paraîtrait intéressant d'appliquer un tarif préférentiel sur le prix du KWh au personnel de la commune ; nous pensons en particulier à la crèche qui connaît (comme toutes les structures du même type) de grandes difficultés pour recruter du personnel, ce genre de petits avantages ne pouvant qu'améliorer son attractivité en tant qu'employeur.
- Il pourrait également être opportun d'appliquer un prix au KWh légèrement inférieur en journée, de manière à optimiser la consommation de l'énergie solaire produite localement, incitant ainsi les personnes qui le peuvent, à charger en journée plutôt que la nuit.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée :

M. Dosios s'interroge sur le delta des coûts de frais de raccordement entre la place du village et le collège ? M. Falcy, municipal fait état d'un cheminement des câbles très court entre les bornes et la maison de commune alors que ce cheminement est très long entre les bornes et le bâtiment scolaire.

M. Barberis tient à obtenir la confirmation du fait que ces coûts ne seront pas amortis sur 10 ans. M. Darcos fait effectivement état d'une estimation optimiste du nombre de recharges.

Qu'en est-il des frais de maintenance et de l'étude sur le partenaire qui serait dédié à la gestion de ces bornes ? M. Darcos répond que la Municipalité a présenté à la commission l'étude de 2 partenaires potentiels qui incluent ces coûts de maintenance.

Yves-Alain Falcy confirme avoir déjà approché des partenaires potentiels. Ces derniers, d'expérience, partent d'une durée de 6 à 8 ans pour l'amortissement des coûts d'installation. Dès lors, la Municipalité avec une durée de 10 ans a privilégié une approche plutôt prudente mais théorique. M. Falcy ne peut pas se prononcer sur les coûts de maintenance qui pourraient ou non être pris en charge par l'entreprise prestataire.

La recharge de jour serait neutre en coût. Il articule un coût de recharge de 60 ct par kWh alors que la commune revend son trop plein de production électrique à la romande énergie pour un prix de 15 ct par kWh.

Mme Perrin souhaite connaître la durée de vie effective d'une borne et souhaite également connaître les critères municipaux qui ont déterminé le nombre de bornes proposé ce soir ?

La durée de vie d'une borne est approximativement de 10 ans.

Pour ce qui est du nombre, il a été déterminé de manière prudente, tenant compte du fait que la Municipalité souhaite remplacer son véhicule communal par un véhicule 100% électrique et que des enseignants seraient intéressés par cette installation qui profiterait également à l'ensemble de la population du village.

La loi sur l'énergie discutée par le canton fait état d'une couverture du territoire par des bornes électriques de 30% pour l'année 2030 et de 40% pour l'année 2035, ce qui représente potentiellement, selon les estimations cantonales, l'installation impératives de 6 bornes aux alentours du collège d'ici à 2030.

M. Matthey souhaite savoir si l'éventuelle solution d'un contracting complet a été étudiée par la Municipalité ? M. Falcy répond par la négative, la Municipalité souhaitant garder la main sur ses bornes et ainsi pouvoir exploiter le potentiel des panneaux solaires de la salle de gymnastique communale. M. Falcy ajoute que la salle villageoise sera également prochainement équipée de panneaux solaires.

M. Charpié souhaite savoir si les bornes privatiseraient des emplacements de parking au profit exclusif de véhicules électriques ? M. Falcy répond par l'affirmative mais uniquement pour 2 place de parking sur l'ensemble de celles à disposition.

M. Sirolli souhaite savoir si l'installation de batteries a été étudiée ? La Municipalité n'a pas pris en compte cette alternative pour des raisons de coûts et de manque de place au vu de la nécessité d'installer de nombreuses batteries.

M. Hennard s'interroge sur le rendement en pourcentage des panneaux solaires du collège ? M. Falcy répond que le photovoltaïque produit deux fois plus d'électricité que ce qui est nécessaire pour l'ensemble du collège.

M. Hennard n'est pas satisfait de la réponse car il s'étonne qu'aucune étude précise n'ait été faite, partant du principe que les compteurs électriques le permettraient.

M. Siegwart ajoute que le surplus d'électricité produit est systématiquement revendu et que les chiffres existent, malgré tout, une analyse fine n'a pour l'heure pas été effectuée.

Mme Charbaut souhaite savoir le coût qui reviendrait à un prestataire externe pour la gestion de ces bornes ? M. Falcy répond que la Romande énergie rachète le surplus d'électricité à environ 15ct par Kw/h. Swisscharge prendrait un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé (environ 12%, soit 7ct par kw/h). Cet exemple ne constitue pas une généralité, chaque prestataire ayant sa manière de fonctionner.

M. Burrus s'étonne que ces bornes soient financées par la trésorerie. M. le Syndic rappelle que le rôle de la Municipalité est de se projeter et que les préavis ne concernent jamais la totalité de la population mais l'intérêt général du plus grand nombre et l'attractivité du village.

M. Burrus, au vu du fait que les bornes n'ont une durée de vie que d'une dizaine d'années environ et au vu de la capacité d'autofinancement communale, se questionne sur la pertinence de l'installation de ces bornes.

M. Cédric Blaser tient à ce que la Municipalité étudie la probabilité d'installer des batteries qui devraient être dimensionnées en fonction des besoins et non en fonction de la production. Un peu

plus de 15ct le KW/h n'est plus la réalité. 10ct actuellement et même 8ct de rachat de surplus d'électricité à l'été.

M. Perrin se permet un parallèle entre la durée de vie d'une borne et l'amortissement prévu de l'installation, d'autant plus qu'après une étude d'autres sites de recharges, le KW/h est plutôt facturé à 45 ct le KW/h, ce qui rend le prix de 60ct annoncé par la Municipalité très optimiste. Il n'est donc pas convaincu que la commune s'en sorte bien au vu de chiffres trop optimistes selon lui. M. le Syndic trouve intéressante la tournure détaillée que prend le débat mais les chiffres peuvent toujours être manipulés autant favorablement que défavorablement. M. le Syndic tend sur un futur où l'électromobilité va largement augmenter, les statistiques allant dans ce sens.

M. Perrin souhaite savoir si le coût présumé de vente du KW/h à 60ct tient compte des 15ct de prix de revente à la Romande énergie, la Municipalité ne gagnant au final plus que 45ct.

M. Bonjour souhaite savoir si les 3 places prévues pour les recharges seront réservées exclusivement aux véhicules électriques. M. Falcy répond que ce devrait être le cas.

M. Bonjour souhaite savoir si cela va générer des coûts de surveillance ? M. Falcy répond que non et s'en remet à la confiance de chacun.

M. Dosios souhaite savoir si des offres comparatives ont été faites pour l'installation de ces bornes.

M. Falcy répond que c'est bien le cas, une de ces offres provenant de la Romande énergie et une autre d'un électricien partenaire de la maison Eaton avec des offres équivalentes.

Le président clos finalement les débats et passe aux votes :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 01/04/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. de refuser l'aménagement de trois bornes de recharge publiques sur les sites du Collège et de la Place du Village
2. de ne pas accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 45'000.—
3. de ne pas autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
4. de ne pas autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 10 ans

Le résultat des votes fait état de 22 approbations, 11 abstentions et 30 oppositions.

7. Préavis 02/04/25 Demande d'un crédit de CHF 28'000.— pour l'établissement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une nouvelle salle ACM

Mme Elizabeth Chollet fait lecture du rapport de la commission en charge de l'étude de ce préavis. Cette dernière recommande de l'accepter tel que présenté.

M. Barberis souhaite savoir ce qu'il va advenir de l'actuelle salle ACM ? M. le Syndic souhaite que toutes les classes soient sur le même site. Une nouvelle affectation sera réfléchi ultérieurement.

M. Gisel souhaite savoir quand une Etude sera réalisée par rapport au trafic qui devrait augmenter ? M. le Syndic répond qu'il s'agit actuellement d'une étude de faisabilité et que l'étude sera effectuée au moment d'un projet concret avec l'éventualité de bus scolaires qui ne devraient pas augmenter le trafic.

Mme Charbaut souhaite que les 2 objets soient proposés de manière distincte au moment de préavis des projets concrets afin que le Conseil puisse avoir le choix et de la flexibilité dans son choix.

M. le Syndic veut que le Conseil soit pragmatique et objectif, l'un et l'autre étant liés et financés par l'ASIME.

M. Matthey rejoint Mme Charbaut, les 2 préavis peuvent selon lui être clairement séparés. Il souhaite par ailleurs savoir si les deux bâtiments seraient sur le même site ? M. le Syndic n'est pas en mesure de pouvoir l'affirmer pour l'heure. Il rappelle le financement de l'ASIME qui, au moment des calculs, lie les 2 objets.

Le président clos finalement les débats et passe aux votes :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 02/04/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'approuver la demande pour une étude de faisabilité pour un montant de CHF 28'000.— pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une salle ACM
2. d'accorder un crédit de CHF 28'000.— pour la réalisation de cette étude
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
4. de prendre note que le coût de cette étude pourrait être inclus dans le coût total prévu pour la construction d'une UAPE et pour la rénovation du complexe scolaire, pris en charge par l'ASIME, et amorti sur une durée de 30 ans à partir de la fin des travaux.

Le résultat des votes fait état de 50 approbations, 9 abstentions et 2 oppositions.

8. Rapport de la commission consultative relatif au changement de limitation de vitesse à 30 km/h dans le village

M. Jean-Samuel Hofmann fait lecture du rapport de la commission consultative qui conclut de ne pas instaurer de nouvelles zones 30 km/h dans le village, mais de suivre les recommandations et suggestions présentées pour fluidifier le trafic et améliorer la sécurité des usagers.

M. Philippe Henriod remercie la commission et s'engage à revenir au Conseil ultérieurement après avoir pris contact avec les instances cantonales, notamment pour ce qui est de la recommandation de mettre le chemin du Pont-de-Vaux à sens unique.

9. Présentation du projet nouvelle patinoire de Morges et aspects financiers pour notre commune

Mme Sylvie Nussbaum fait présentation de ce projet qui ne comprendrait pas seulement une patinoire mais deviendrait un vrai centre d'activités multisports.

La Municipalité est favorable à ce projet qui coûterait la somme de 2'700.— par année à la commune, soit CHF 3,00 par habitant contre 2,50 par habitant actuellement. M. le Syndic insiste sur le fait que ce montant, ainsi augmenté, permettra un accès privilégié aux habitants à l'ensemble du site et de ses nombreuses activités sportives.

10. Divers et propositions individuelles

M. le Président passe la parole à M. Tristan Leiter pour la présentation de son postulat lié au Plan énergie climat communal vaudois.

Le président, suite à sa lecture, passe au vote de ce postulat qui est **accepté par 39 approbations, 12 abstentions et 11 oppositions.**

M. le Président passe la parole à Mme Sarra Perrin pour la présentation de son postulat lié au ramassage du verre et du papier dans la commune.

Le président, suite à sa lecture, passe au vote de ce postulat qui est **accepté par 32 approbations, 12 abstentions et 18 oppositions.**

M. le Président passe la parole à M. Tristan Perey pour la présentation de son postulat lié au rétablissement des camps scolaires à Vufflens-le-Château.

Le président, suite à sa lecture, passe au vote de ce postulat qui est **accepté par 51 approbations, 7 abstentions et 2 oppositions.**

M. Michel Guignard est remercié pour avoir eu l'idée d'organiser une séance extra muros dans les locaux du Grand conseil vaudois à Lausanne.

.***.***.

L'assemblée prend officiellement fin à 21h55, suite de quoi M. le Président passe la parole à M. Marc Morandi, Député au Grand Conseil, pour une présentation des locaux qui accueillent le Conseil général ce soir.

Le Président



Philippe Stalder

Le secrétaire



Aurèle Etchegaray